



Compte-rendu CSA-SA d'installation du 31 octobre 2023

Ouverture de séance à 10h30

Etaient présents pour l'Administration :

Président : M. le Recteur Pierre-François MOURIER
M. le Secrétaire Général Erwan POLARD
Mme la DRH Maryvonne CLEMENT
Mme la SGA Sabine LAURET
Mme la Cheffe de Division de la DSM Isabelle ALAMELAMA

OS: UNSA EDUCATION – FSU – AD – FO (absent)

Les votants pour les OS : 8

Représentants de l'UNSA Education: Jean-François CHAN-LAP - Daniéla SITALAPRESAD – Denis URBINO – Jean-David BOYER – Farylla FOCK-LAPP – Jean Michel PERRIER

Ouverture de séance : mot du Président sur la situation actuelle des alertes à la bombe en établissement.

Le Président souhaite le maintien des GT avant la tenue des instances.

Déclaration liminaire de l'UNSA EDUCATION : **(document 1)**

Minute de silence pour le professeur Dominique BERNARD.

POINT 2 – Règlement intérieur.

L'UNSA Education demande la date de l'installation du CSA spécialisé.

Le SG propose que soit organisé un GT avant cette installation. Le Président souhaite que cette installation soit rapide.

Vote unanime. Pour : 8.

POINT SUPPLEMENTAIRE – Les OS demandent la modification de l'ordre du jour (ODJ) : point sur la réorganisation de la DPES, car celle-ci n'a pas été soumise au vote de cette instance.

Vote unanime. Pour la modification de ODJ : 8

Le chef de Division de la DPES expose les différentes modifications : (2 postes d'adjoint au chef de division, 1 création de poste de A, 1 catégorie C qui change de poste).

Les OS demandent si une réunion d'information a été organisée pour l'ensemble des collègues de la DPES. Le chef de division nous informe ne pas avoir fait de réunion sur ce point à l'ensemble du personnel de la division.

Les OS demandent un vote sur cette réorganisation.

Vote unanime contre : 8.

POINT 3 – Approbation du PV du 09.12.2022

Vote : Abstention : 1

Pour : 7.

POINT 4 – PROGRAMME DES TRAVAUX PREVISIONNELS CSA-SA 2023-2024(Pour information)

POINT 5 – BILAN MOBILITE (document 2) (Pour information)

Les OS signalent beaucoup de mobilité dans certaines divisions. Pour l'UNSA Education sur cette problématique, il ne s'agit pas d'opposer les catégories entre elles. D'où notre déclaration liminaire, insistant sur notre demande **de cartographie des services** et surtout notre demande de **moyen pérenne** afin de revenir à une charge de travail normale.

Le Président explique que les moyens sont contraints mais convient de la nécessité d'une cartographie.

L'UNSA Education réaffirme la nécessité de la cartographie de manière à avoir une vue d'ensemble des services et pouvoir ainsi déterminer l'implantation des besoins en moyens humains.

Le SG explique que la cartographie 2023 est en cours mais est retardée par des problèmes d'extraction sous RenoIRH. Dès que la cartographie sera prête elle sera transmise aux OS.

POINT 6 – DATES DE FERMETURE

- Été austral 2023-2024 : du mercredi 20 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 inclus
- Hiver austral 2023-2024 : du lundi 22 juillet 2024 au dimanche 4 août 2024
- Été austral 2024-2025 : du vendredi 20 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025

L'UNSA Education souhaite une manifestation au Rectorat lors de la semaine créole et une commémoration pour le 20 décembre (sobat'koz).

Le Président propose une conférence débat (sobat'koz).

Le SG demande aux OS de lui faire part de nos idées sur ces thématiques qui seront débattues dans un GT.

Vote unanime. Pour : 8

POINT 7 – REQUALIFICATIONS

10 pour le Rectorat

10 pour les EPLE

Les OS font remarquer que les requalifications concernent toujours sur les mêmes divisions.

Le SG informe que les requalifications nécessitent la vacance de postes de catégorie C.

L'administration rappelle les chiffres nationaux : 750 emplois de catégorie C transformés en 260 emplois de catégorie B et 490 emplois de catégorie A.

A priori le même contingent est prévu pour l'an prochain.

Pour l'Académie : 20 catégories C transformés en 8 catégories A et 12 catégories B.

L'UNSA Education encourage déjà les collègues à passer les concours de catégorie B et souhaite voir la finalisation du **plan de formation au concours de catégorie B** de la part de l'E AFC.

Vote unanime. Pour : 8

POINT 8 – EVOLUTION DE LA CARTOGRAPHIE DES INDEMNITES IFSE

Le chef de la DPATE énumère les changements.

Concernant les CMS, les OS demandent une attention particulière concernant les tâches médicales qui sont rajoutées aux fonctions administratives des collègues.

Le Président se dit attentif à l'insalubrité de certains locaux de CMS.

Vote : 4 abstentions

4 Pour (UNSA Education)

Les OS attirent l'attention de l'administration sur un récent arrêt du tribunal administratif (TA Rennes, 6^e chambre, 12 octobre 2023 n° 2101641) condamnant les services à 3000 € pour non-respect de l'entretien annuel d'évaluation.

POINT 9 – PLAN DE FORMATION (Pour information)

Les OS soulignent la qualité des plans de formation mis en place par l'E AFC.

L'UNSA Education souhaite qu'une information à destination des OS soit faite sur le **plan de la formation des catégories B**.

L'E AFC nous annonce que cette formation sera faite le 20 novembre pour les OS.

L'E AFC indique relancer systématiquement les collègues lorsqu'il y a des places vacantes dans les formations. Les OS relaient aussi l'information.

Le Président nous annonce que les points suivants sont reportés à un CSA ultérieur :

-Point 10 pour information sur le SAP2SCT (service académique de prévention en santé, sécurité et condition travail)

-Point 11 réorganisation de la DFP

-Point 12 création du SRAA (service régional académique des achats)

POINT COMPLEMENTAIRE – Proposition de CIA

Le SG rappelle que le CIA est destiné aux titulaires, en conséquence la proposition est faite pour les titulaires et les contractuels sur support vacant de titulaire.

1/ Pour les collègues travaillant avec RenoIRH :

. Catégorie A : 500 € - 5 bénéficiaires

. Catégorie B : 450 € - 8 bénéficiaires

. Catégorie C : 400 € - 5 bénéficiaires

2/ Collègues travaillant hors RenoIRH

. Catégorie A : 300 € - 44 bénéficiaires

. Catégorie B : 250 € - 76 bénéficiaires – Technicien : 250 € - 9 bénéficiaires

. Catégorie C : 200 € - 96 bénéficiaires – ATRF : 200 € - 18 bénéficiaires

Vote : 1 Abstention UNSA Education par solidarité avec nos collègues contractuels non bénéficiaires

Pour : 7

Le SG rappelle que le CIA n'est pas une prime de fin d'année.

La séance se termine à 12h40.